

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 66-158/SPCG accordant aux héritiers de Sayed Hassan al-Baz la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti rue Soleillet, T. K. n° 144

n° 66-158/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 décembre 1966

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro  
1 février 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, aux héritiers de Saved Hassan Gafar Al-Baz, d'une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 272,06 m2, sise à Djibouti, rue Soleillet, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 144 La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.